



Réduire son temps de travail

Par cbianca

Bonjour,

J'ai 57 ans et suis employée depuis 39 ans chez le même employeur.

Sachant que se sont les 25 meilleures années qui sont prises en compte pour le calcul du montant de la retraite, je souhaite passer à un temps partiel en étant sûre que cela ne devrait "relativement" rien changer à ce montant.

(Le salaire n'évolue jamais dans ma boîte).

Pouvez vous répondre SVP ?

Merci

Cordialement